

Arrêté du 6 mars 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Vienne
NOR : JUSB1206983A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales.

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 2 avril 2012, mis fin aux fonctions de Mme Stéphanie BARICEVIC, adjointe administrative de 1ère classe, en sa qualité de régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Vienne.

Article 2

Il est, à compter du 2 avril 2012, mis fin aux fonctions de Mme Fabienne HONNEL, adjointe administrative principale de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse suppléante du tribunal d'instance de Vienne.

Article 3

Mme Fabienne HONNEL, adjointe administrative de 2ème classe, est, à compter du 2 avril 2012, nommée régisseuse titulaire dudit tribunal.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 6 mars 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK